

Moisissures en milieu intérieur, mieux comprendre pour mieux agir

AQHSST regroupe les multiples intervenants qui œuvrent en hygiène du travail, en SST, en ergonomie et en environnement. Elle a pour mission d'offrir des services d'information et de formation qui sont innovateurs, utiles et de qualité.

Pourquoi assister à cette formation ?

Depuis plusieurs années, les moisissures représentent un sujet « chaud ». Elles affectent nos écoles, se développent dans nos bureaux et nos maisons... bref, on peut en retrouver en plusieurs endroits qui affectent la qualité de vie de chacun : travailleurs, utilisateurs, propriétaires, gestionnaires, etc. Les médias les amènent sur la place publique de façon sensationnelle. D'un autre côté, le manque de norme et de réglementation apporte beaucoup de variation quant au traitement de ces problèmes. Mieux connaître les moisissures vous permettra d'agir, de conseiller, d'analyser et de surveiller ces cas avec rigueur et justesse plutôt que de céder à la panique générale. Lors de cette formation, vous pourrez également prendre connaissance de la nouvelle norme du BNQ : Contamination des habitations par les moisissures.

À qui s'adresse cette formation ?

Toute personne intéressée à mieux connaître les moisissures. Personne qui gère des employés dans un bâtiment ou sur des chantiers, gestionnaire de parcs immobiliers, hygiéniste qui veut étendre ses connaissances. Expert ou inspecteur en bâtiment.

Les formateurs

Laurent Groux possède un doctorat en chimie et 14 ans d'expérience dans le domaine de la qualité de l'air intérieur au sein de plusieurs firmes de consultants. Il a supervisé et conduit des expertises diverses: amiante, moisissures, odeurs, qualité de l'air, rédaction des devis et fourni la surveillance de plusieurs chantiers d'envergure. Il a été appelé à témoigner en cour comme expert plus de 25 fois.

Nathalie Bourassa est titulaire d'une maîtrise en microbiologie appliquée, de l'INRS-Institut Armand Frappier, et d'un baccalauréat en microbiologie de l'Université Laval. Elle cumule 10 années d'expertise dans le milieu de la qualité de l'air intérieur, particulièrement pour les dossiers de moisissures. Thermographe certifiée de Niveau II, Madame Bourassa est également certifiée par l'IICRC. Elle a supervisé plusieurs chantiers de décontamination fongique et a été reconnue experte par la cour dans plus de 35 causes.

Objectifs d'apprentissage :

- 1) Comprendre ce que sont les moisissures.
- 2) Expliquer leurs effets sur la santé et le bâtiment.
- 3) Identifier les risques associés aux moisissures.
- 4) Comprendre comment gérer une situation avec des moisissures.
- 5) Planifier une expertise typique de recherche de moisissures.
- 6) Comprendre les types d'analyses possibles: leurs avantages et inconvénients.
- 7) Connaître les méthodes d'élimination des moisissures (Protocoles)
- 8) Réviser les normes et réglementations.
- 9) Voir des exemples concrets.

Contenu de la formation

La session de cours débute à 8 h	
Modules de cours	<ol style="list-style-type: none">1. Notions de microbiologie2. Normes et réglementation (incluant la nouvelle norme du BNQ)3. Impact en milieu intérieur4. Impact sur la santé5. Travailleurs de chantier et protections personnelles6. Expertise7. Échantillonnage: prélèvements et interprétation8. Protocole de décontamination9. Contrôle des travaux de décontamination10. Étude de cas11. Questionnaire / Résumé

La date limite d'inscription est le **22 novembre 2020**.

M'inscrire

Coût de la formation :

Membre individuel : 100 \$+tx	Membre étudiant : 65 \$+tx
Membre employeur : 115\$+tx	Non-membre : 145 \$+tx

Aucun remboursement après la date limite ne sera accepté en cas d'annulation par le participant. Dans le cas de force majeure, des frais d'administration de 25 \$ seront chargés pour une annulation après la date limite. La force majeure désigne un événement à la fois imprévu, insurmontable et indépendant de la volonté du participant. Il n'y a aucuns frais d'annulation avant la date limite d'inscription.

La formation en ligne est dispensée par le service de vidéoconférence ZOOM

Si le nombre de participants minimum n'est pas atteint à la date limite, l'AQHSST se réserve le droit d'annuler la formation et remboursera les participants qui auront déjà payé leurs frais d'inscription.



Cette formation vous donne droit à :
0.1 point /heure de formation du CCPSA(BCRSP)
1 point/ 6 heures de formation du CCAHT(CRBOH)

